

Image not found or type unknown



Combien de temps à un tribunal pour juger une affaire ?

Par **jeepee**, le **09/02/2008** à **23:05**

alors que je circulais dans une voie à sens unique, un scooter me rentre dedans;
manque de pot, je n'ai pas encore souscrit de contrat d'assurance?
le fond de garantie prend en charge les réparations et dégâts occasionnés à la tierce personne
et me demande de rembourser cette somme.
je suis passé en jugement plus de deux ans après les faits.
n'y avait-il pas prescription des faits ?

Par **jeetendra**, le **10/02/2008** à **09:01**

bonjours, il n'y a pas encore prescription puisqu'il y a eu poursuite même si le jugement a lieu
deux ans après les faits, cordialement